

## LES GOUVERNEURS DU TCHAD (1900-1958)

Bernard LANNE

### TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

AC : Administrateur en chef  
 AEF : Afrique équatoriale française  
 AM : Arrêté du ministre des colonies  
 BCAF : Bulletin du Comité de l'Afrique française  
 BCAF-RC : Renseignements coloniaux (supplément du BCAF)  
 CAOM : Centre des archives d'outre-mer (Aix en Provence)  
 CG : Commissaire du gouvernement  
 CGG : Commissaire général du gouvernement pour le Congo français  
 CPPT : Circonscription des pays et protectorats du Tchad  
 CT : Chef du territoire  
 D. : Décret  
 EAC : Expédition des affaires courantes  
 GCT : Gouverneur, chef du territoire  
 GG : Gouverneur général  
 IAA : Inspecteur des affaires administratives  
 JOAEF (ou seulement JO) : Journal Officiel de l'AEF  
 JORF : Journal Officiel de la République Française  
 LG : Lieutenant-gouverneur  
 LGOCT : Lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad  
 LGT : Lieutenant-gouverneur du Tchad  
 p.i. : par intérim  
 RTST : Régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad  
 SG : Secrétaire général  
 TMPPT : Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad  
 TMT : Territoire militaire du Tchad  
 TT : Territoire du Tchad

Une liste exhaustive des fonctionnaires et des officiers qui, durant la période coloniale (1900-1958), ont été placés à la tête du Tchad n'a jamais, à notre connaissance, été établie ni publiée<sup>1</sup>.

Le tableau qui suit, dressé d'après un dépouillement d'archives au Centre des archives d'outre-mer (CAOM) à Aix en Provence et une lecture exhaustive du journal officiel de l'AEF (complété, le cas échéant, par le Journal Officiel de la République française), tente de combler cette lacune. Il donne la liste complète des titulaires (même de ceux qui n'ont pas rejoint leur poste), des intérimaires et des chargés de l'expédition des affaires courantes. Il indique les dates de nomination et de prise de fonctions sur le terrain.

### Titres successifs

Le terme de "Gouverneur du Tchad" est trompeur. Le titre des 35 personnes qui ont été placées à la tête du Tchad colonial a, en effet, fréquemment varié selon les statuts organiques successifs qui ont régi ce pays.

Le décret du 5 septembre 1900 qui a organisé le *Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad*<sup>2</sup> a placé à sa tête un commissaire du gouvernement. Le décret du 5 juillet 1902 supprima le TMPPT et établit une *Circonscription des pays et protectorats du Tchad* dirigée par un administrateur<sup>3</sup>. Le décret du 29 décembre 1903<sup>4</sup> transforma la circonscription en *Territoire du Tchad* dirigé par un délégué du Commissaire général du Congo français qui portait aussi le titre de commandant du territoire en vertu d'un second décret du 29 décembre 1903<sup>4</sup>.

Une nouvelle organisation, plus complexe, fut établie par un décret du 11 février 1906<sup>5</sup>. Une colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad (OCT) dirigée par un *lieutenant-gouverneur*, siégeant à Fort de Possel puis à Bangui, comprenait un Territoire militaire du Tchad (TMT) doté de l'autonomie financière et administré par l'officier commandant les troupes qui prenait le titre de *Commandant du territoire militaire du Tchad* et relevait du lieutenant-gouverneur. Ce rattachement du Tchad à l'Oubangui-Chari, plus

(1) En annexe au tome 3 des "Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises", I, Archives; Zug 1971, Interdocumentation Co., publié par l'UNESCO et le Conseil international des archives, figure (p. 923 à 927) une liste incomplète et parfois erronée. L'Historical Dictionary of Chad de S. DECALO (2ème édition 1987), The Scarecrow Press Inc. Metechen NJ et Londres, comporte (p. 154) une liste peu précise et fréquemment erronée.

(2) JORF 20-9-1900.

(3) JO Congo français 30 août 1902 p. 1.

(4) BCAF février 1904 p. 44.

(5) BCAF-RC mars 1906 p. 77.

apparent que réel<sup>1</sup>, dura dix ans. Peu avant le départ de Largeau, un décret du 14 mai 1915<sup>2</sup> modifia le statut du territoire du Tchad qui cessait d'être militaire et était désormais placé sous l'autorité, soit d'un fonctionnaire civil qui prenait le titre d'*Administrateur du territoire*, soit d'un officier dénommé *Commandant du territoire*. Le décret du 12 avril 1916<sup>3</sup> supprima l'OCT. Le territoire du Tchad relevait désormais directement du gouverneur général de l'AEF (GG).

Enfin, le décret du 17 mars 1920, portant création de la *Colonie du Tchad*<sup>3</sup> donna à ce pays un statut égal à celui des trois autres parties de l'AEF. La colonie était dirigée par un *lieutenant-gouverneur*, nommé par décret et placé sous la haute autorité du GG de l'AEF. Ce titre de lieutenant-gouverneur mérite quelques explications : l'AEF étant un groupe de colonies, on estimait que le seul vrai gouverneur était le GG relevant directement de Paris et dépositaire des pouvoirs de la République sur l'ensemble du groupe. Les gouverneurs des colonies groupées n'étaient donc que ses lieutenants. Avaient seuls droit au titre de gouverneur les chefs des colonies non groupées ou "autonomes" (Côte française des Somalis, Etablissements français dans l'Inde, etc.)

Décidée pour des raisons financières, la réorganisation administrative de l'AEF (décrets du 30 juin et du 5 août 1934)<sup>4</sup> supprima les lieutenants-gouverneurs. L'AEF devenait une colonie unitaire dont le Tchad était une simple région divisée en quatre départements. Le *Commandant de la région du Tchad* était placé sous l'autorité du *gouverneur délégué du gouverneur général pour l'Oubangui-Chari-Tchad*, relevant lui-même du GG. Le monstre administratif OCT survécut jusqu'au 31 décembre 1937. Le gouverneur délégué supervisait le commandant de région selon une répartition des pouvoirs très complexe. Son action sur le terrain fut plus importante que celle du LGOCT de 1906 à 1916.<sup>5</sup>

Le décret du 31 décembre 1937<sup>6</sup> supprima le poste de gouverneur délégué. Le commandant de la région du Tchad devint *commandant du territoire* relevant directement du GG. L'organisation administrative de l'AEF fut à nouveau remaniée par un décret du 27 septembre 1938<sup>7</sup>. Comme les autres territoires du groupe, le Tchad était désormais administré par un gouverneur des colonies portant le titre de *chef de*

(1) Voir à ce propos le JOAEF 1-7-1916 p. 194.

(2) JO 1-6-1920 p. 253.

(3) JO 1-6-1920 p. 253.

(4) JO 15-10-1934 p. 802. On a parlé de "réforme Renard".

(5) Voir les dispositions souvent contradictoires publiées JO 15-10-1934 p. 812, JO 1-12-1934 p. 933, JO 1-1-1935 p. 21 et p. 86.

(6) JO 1-2-1938 p. 156.

(7) JO 6-12-1938 p. 1508.

*territoire*. Après la guerre, un décret du 16 octobre 1946<sup>1</sup> rendit leur autonomie financière aux territoires. Ils étaient administrés par un *gouverneur* auquel des textes particuliers donnaient quelquefois le titre de gouverneur, chef de territoire. La pratique administrative a varié en ce domaine. Enfin le décret 57.458 du 4 avril 1957<sup>2</sup> portant réorganisation administrative de l'AOF et de l'AEF (pris en appréciation de la loi-cadre du 23 juin 1956)<sup>3</sup> indiqua sans ambiguïté que le territoire était dirigé par un *chef de territoire*.

Il est savoureux de constater que c'est seulement de 1946 à 1957 que le haut fonctionnaire placé à la tête du Tchad a porté le titre officiel de gouverneur. Dans la pratique, depuis 1920, lieutenants-gouverneurs, commandants de la région et chefs de territoire ont toujours été appelés "Monsieur le gouverneur", même lorsqu'ils n'avaient ni le titre, ni le grade.

### Intérim, affaires courantes

L'administration, comme l'armée, est dominée par le principe de continuité. La chaîne des responsables doit être ininterrompue. Les solutions de continuité éventuelle sont réglées par des intérim ou des suppléances. Le décret du 17 novembre 1910<sup>4</sup> régla la suppléance des lieutenants gouverneurs de l'AEF. En cas de départ du titulaire en France, son intérim était pourvu par décret sur la proposition du GG. Si le LG était momentanément absent du chef-lieu de sa colonie, il proposait le nom de son suppléant au GG qui le nommait par arrêté.

Il y eut des difficultés d'application car le simple départ du LG pour une tournée déclenchait la procédure de désignation d'un "chargé des affaires courantes" (EAC). De 1920 à 1940 et même jusqu'à la généralisation du transport aérien, le courrier mettait en moyenne de 50 à 60 jours pour joindre Fort-Lamy à Brazzaville. Il s'agissait d'ailleurs d'une simple régularisation, le GG ne pouvant nommer que celui que lui proposait le LG, mais elle était nécessaire en cas de contentieux<sup>5</sup>. En fait les LG prirent vite l'habitude de nommer eux-mêmes leurs suppléants lorsqu'ils partaient

(1) JO 15-12-1946 p. 1535.

(2) JO 1-5-1937 p. 637.

(3) JO 1-8-1956 p. 938.

(4) JO 15-2-1911 p. 106.

(5) Le 14 novembre 1922, le commerçant Léon Mathey, de Fort-Lamy, se plaignit auprès du GG que le chargé des affaires courantes pendant une tournée du gouverneur Lavit, était en même temps chef du bureau des Finances et juge de paix à compétence étendue (il s'agissait de l'AC Ballot). Le GG Augagneur en réponse couvrit son administration, mais il y avait certainement matière à contentieux (CAOM; dossier 5D48). Mathey n'insista pas.

en tournée, ce qui était irrégulier en droit. Le GG dut réagir par une circulaire du 27 mars 1924<sup>1</sup>.

Finalement un décret du 6 février 1928<sup>2</sup> donna aux LG le pouvoir de désigner leur suppléant pendant leurs déplacements antérieurs. On assimila aux tournées le voyage que le LG devait accomplir en principe chaque année pour assister au conseil de gouvernement (dénommé conseil d'administration de 1934 à 1946). Cette réunion groupait autour du GG les quatre chefs de territoire et les chefs de service (et, à partir de 1936, des délégués "indigènes" élus) pour ratifier solennellement les actes majeurs du GG (budget, fiscalité). Il s'agissait d'une véritable expédition : un voyage aller et retour par voie terrestre et fluviale de Fort-Lamy à Brazzaville demandait un minimum de 90 jours. Peu de LG l'accomplirent.

### Longévité des gouverneurs

En 58 ans et 2 mois (septembre 1900 à novembre 1958), soit 698 mois, il y eut 35 hommes à la tête du Tchad, soit 22 civils et 13 officiers. La durée moyenne de la fonction fut de 20 mois. Seuls 14 (11 civils et 3 officiers) ont dépassé cette moyenne. Dix seulement ont duré deux ans ou plus : Largeau (6 ans et 4 mois), Colombani (4 ans et 11 mois), Rogué (4 ans dont 2 mois d'intérim), de Coppet (4 ans et 3 mois dont 26 mois d'intérim), Dagain (3 ans dont 1 mois d'intérim), Rest (2 ans et 9 mois dont 23 mois d'intérim), Merlet (2 ans et 4 mois), Lavit (2 ans et 3 mois), Gouraud (2 ans et 1 mois), Troadec (2 ans).

Sur les 22 civils, il y eut seulement 10 gouverneurs titulaires. A noter le cas particulier de Buhot-Launay qui a exercé deux intérim à 9 ans d'intervalle (en tout 18 mois). De la liste qui suit, il n'y a (en juillet 1989) qu'un seul survivant, M.P.O. Lapie, né le 2 avril 1901. Dans tous les chiffres indiqués plus haut, on a tenu compte de la durée effective des fonctions sur le terrain.

### Lecture de la liste

Chaque nom est précédé d'un numéro qui peut revenir plusieurs fois lorsqu'il y a eu exercice de mandats successifs. Les numéros bis (ou ter) sont attribués aux "gouverneurs fantômes" qui, quoique nommés, n'ont jamais rejoint leur poste. Lorsque le quantième exact d'une date n'a pu être déterminé, on a indiqué seulement le mois et l'année. Les dates qui suivent chaque nom sont celles de la naissance et du décès.

(1) JO 1-4-1924 p. 192. Le GG p.i. de Guise aux LG.

(2) JO 1-4-1928 p. 320.

## LISTE DES GOUVERNEURS DU TCHAD

### Commissaires du gouvernement dans le TMPPT

1 - Emile Gentil (1866-1914), nommé commissaire du gouvernement du Chari le 23 janvier 1899<sup>1</sup>. Installé à Fort-Lamy le 29 mai 1900, il en part le 25 août 1900 et quitte Fort de Possel, dernier poste du TMPPT le 2 janvier 1901. Reste titulaire jusqu'au 2 juillet 1902.

2 - Capitaine Félix Robillot (1865-1943), CG p.i. prend ses fonctions le 25 août 1900.

3 - Chef de bataillon, puis lieutenant-colonel Georges Destenave (1854-1928), CG p.i. le 8 mars 1901<sup>2</sup>, quitte ses fonctions le 15 juillet 1902<sup>3</sup>.

### Administrateurs de la CPPT

4 - Chef de bataillon Victor-Emmanuel Largeau (1867-1916), CG p.i. puis administrateur p.i. de la CPPT le 8 août 1902.

5 - Alfred Fourneau (1860-1930), Administrateur de la CPPT, prend ses fonctions le 19 octobre 1902<sup>4</sup>, les quitte en novembre 1903.

### Commandants du Territoire du Tchad

4 - Chef de bataillon Largeau, commandant du territoire et délégué du CGG pour le territoire du Tchad, en fonction de novembre 1903 au 17 juillet 1904.

6 - Lieutenant-colonel Henri Gouraud (1867-1946) prend fonction le 17 juillet 1904<sup>5</sup>.

### Commandants du Territoire militaire du Tchad

6 - Lieutenant-colonel Henri Gouraud en fonction jusqu'au 11 août 1906<sup>6</sup>.

(1) JO Congo français 1-4-1899 p.4.

(2) BCAF février 1902 p.81.

(3) Auguste Chevalier : *L'Afrique centrale française*, Paris, 1907, p.48.

(4) BCAF-RC mai 1904 p.121 ; juin 1904 p. 145.

(5) Gouraud : *Zinder-Tchad* p.158.

(6) *Ibid.* p.275.

4 - Lieutenant-colonel Largeau du 11 août 1906 au 25 juillet 1908<sup>1</sup>.

7 - Lieutenant-colonel Millot du 25 juillet 1908 au 1er novembre 1909<sup>2</sup>.

8 - Lieutenant-colonel Henri Moll (1871-1910) du 1er novembre 1909 au 9 novembre 1910 (†) tué au combat de Doroté.

9 - Chef de bataillon Maillard, commandant p.i. du TMT<sup>3</sup> du 9 novembre 1910 au 12 mars 1911.

4 - Colonel Largeau, du 12 mars 1911<sup>4</sup> au 8 septembre 1912.

10 - Lieutenant-colonel Hirtzmann, commandant p.i. du 8 septembre 1912 au 3 septembre 1913<sup>5</sup>.

4 - Colonel, puis général Largeau du 3 septembre 1913 au 29 juillet 1915<sup>6</sup>.

#### **Administrateurs ou commandants du Territoire du Tchad**

11 - Administrateur en chef puis gouverneur Victor Meret (D. 18 mai 1915), administrateur du TT du 29 juillet 1915 au 28 novembre 1917<sup>7</sup>

12 - Lieutenant-colonel Léon Martelly, commandant p.i. du TT du 28 novembre 1917<sup>8</sup> au 22 mai 1918.

13 - Colonel Ducarre, commandant p.i. du TT (D. 10 janvier 1918)<sup>9</sup> du 22 mai 1918<sup>10</sup> au 24 mars 1920.

---

(1) BCAF-RC Mars 1912.

(2) BCAF février 1910 p.67.

(3) JO 1er janvier 1911 p.11.

(4) Ferrandi : *Le Centre africain français*, pp. 11-13.

(5) JO 1-12-1912 p.562. Mission de Largeau en France.

(6) JO 1-5-1916.

(7) JO 15-7-1915 p.235.

(8) JO 15-12-1927 p.368.

(9) JO 15-5-1918 p.150.

(10) Rapport 51/C du 20 novembre 1918; CAOM 4 (4) D17.

### Lieutenants-gouverneurs du Tchad

14 - Lieutenant-colonel Bertrant LG p.i. (de facto) du 24 mars 1920 au 10 janvier 1921.

15 - Fernand Lavit (1872-1956) LG titulaire (D. 10 août 1920)<sup>1</sup> du 10 janvier 1921<sup>2</sup> au 20 avril 1923.

EAC : Charles Perdrizet novembre 1921<sup>3</sup> ; Georges Ballot janvier 1922<sup>4</sup>, mars 1922<sup>5</sup>, septembre 1922<sup>6</sup>, octobre 1922<sup>7</sup> ; Joseph Devallée avril-mai 1923<sup>8</sup>.

16 - François-Joseph Reste (1879-1976) LG p.i. (D. 30 janvier 1923), en fonction du 7 mai 1923<sup>9</sup> au 9 avril 1925.

EAC : Joseph Devallée juillet 1923<sup>10</sup>, octobre 1923<sup>11</sup>, novembre 1923<sup>13</sup>, décembre 1923<sup>12</sup>; Emile Buhot-Launay mai 1924<sup>13</sup>, octobre 1924<sup>14</sup>, novembre 1924<sup>13</sup>.

16bis - André Touzet, contrôleur général des travailleurs coloniaux, nommé LGT en remplacement de Lavit (D. 5 janvier 1925)<sup>15</sup>, ne rejoint pas son poste, démissionnaire (D. 27 février 1925)<sup>16</sup>.

---

(1) JO 15-10-1920 p.524.

(2) BCAF-RC 1924 p.122.

(3) CAOM 5 D 48.

(4) JO 1-2-1922 p.65.

(5) JO 1-4-1922 p.151.

(6) JO 1-10-1922 p.450.

(7) CAOM 4 (4) D 22.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) JO 15-7-1923 p.340.

(11) CAOM 5 D 48.

(12) Nicolas : *Itinéraire de Yaoundé à Khartoum*, p.132.

(13) JO 15-5-1924 p.295.

(14) JO 1-11-1924 p.698.

(15) JO 1-3-1925 p. 143.

(16) JO 15-4-1925 p.214.

16ter - Albéric Fournier, commissaire de la République du Togo, nommé LGT D. 9 avril 1925<sup>1</sup>; ne rejoint pas son poste<sup>2</sup>.

16 - François-Joseph Reste, dont les fonctions p.i. se poursuivent, est nommé LGT D. 9 avril 1925<sup>3</sup> reste en fonction jusqu'au 25 janvier 1926 (congé).

EAC : François Terraz septembre 1925<sup>3</sup>, octobre 1925 à janvier 1926<sup>4</sup> (reste au conseil de gouvernement à Brazzaville)<sup>5</sup> ; Marcel de Coppet janvier 1926<sup>6</sup>.

17 - Marcel de Coppet (1881-1968) LG p.i. (D. 25 janvier 1926)<sup>7</sup> en fonction du 26 janvier 1926<sup>8</sup>.

EAC : Louis de Poyen-Bellisle avril 1926<sup>9</sup>, juillet 1926<sup>10</sup> ; Yves Guyader décembre 1926<sup>11</sup>, janvier 1927<sup>12</sup>, février 1927<sup>13</sup> ; Charles Lissacq mai 1927<sup>14</sup> ; Cléret du 3 décembre 1927 au 9 février 1928 (de Coppet au conseil de gouvernement à Brazzaville)<sup>15</sup>.

17bis - Adolphe Deitte, nommé LGT en remplacement de Reste (D. 13 janvier 1928)<sup>16</sup> ; ne rejoint pas son poste<sup>17</sup>.

---

(1) JO 1-6-1925 p.299.

(2) Ces nominations pour ordre de "gouverneurs fantômes" avaient un intérêt : le titulaire conservait le grade de gouverneur. Fournier fut nommé directeur des finances de l'AOF.

(3) JO 1-10-1925 p.544.

(4) JO 1-12-1925 p.673.

(5) Discours du GG Antonetti (JO 1-1-1926 p.1).

(6) JO 15-1-1926 p.75.

(7) JO 15-2-1926 p.120 ; JO 15-4-1926 p.250.

(8) Marc Allégret : *Carnets du Congo*, p.173.

(9) JO 1-5-1926 p.282.

(10) JO 15-10-1926 p.624 ; JO 15-8-1926 p.466.

(11) JO 1-4-1927 p.242.

(12) JO 1-5-1927 p.330.

(13) JO 1-3-1927 p.159.

(14) JO 15-6-1927 p.413.

(15) JO 1-1-1928 p.29.

(16) JO 1-2-1928 p.147.

(17) JO 1-6-1928 p.537.

17 - L'intérim de de Coppet se poursuit :

EAC : Alfred Poupon décembre 1928<sup>1</sup>, janvier 1929<sup>2</sup>. De Coppet part en congé le 18 mars 1929<sup>3</sup>.

EAC : Maurice Assier de Pompignan mars-avril 1929<sup>4</sup>.

18 - Emile Bruhot-Launay (1881), AC, nommé LG p.i. (D 21 avril 1929)<sup>5</sup> en remplacement de M. de Coppet, Deitte étant théoriquement titulaire. Bruhot-Launay prend ses fonctions le 18 avril 1929.

EAC : Assier de Pompignan septembre à décembre 1929<sup>6</sup> (Bruhot-Launay à Brazzaville au conseil de gouvernement)<sup>7</sup>. Bruhot-Launay reprend ses fonctions fin décembre 1929<sup>8</sup>.

17 - Marcel de Coppet, nommé LGT (D.22 novembre 1929)<sup>9</sup> en remplacement de Deitte ; prend ses fonctions fin février 1930<sup>10</sup>.

EAC : Louis de Poyen-Bellisle mai 1930<sup>11</sup>, du 11 octobre au 24 décembre 1930 (de Coppet au conseil de gouvernement à Brazzaville)<sup>12</sup>, décembre 1930<sup>13</sup> ; Galland mars 1931<sup>14</sup>, juin 1931<sup>15</sup>.

M. de Coppet part en congé le 20 avril 1932.

---

(1) JO 1-1-1929 p.30.

(2) JO 15-2-1929 p.214.

(3) JO 15-6-1929 p.641. CAOM 4 (4) D. 34.

(4) JO 1-5-1929 p.504 ; Arrêté du GG 12-4-1929 ; de Coppet est déjà parti.

(5) JO 15-5-1929 p.; CAOM 4 (4) D 34 pour la prise de fonctions de Bruhot-Launay (rapport 1er trimestre 1929).

(6) JO 1-12-1929 p.1258.

(7) Discours GG Antonetti JO 1-11-1929) p. 1061.

(8) JO 1930, p.257.

(9) JO 1-2-1930 p.120.

(10) JO 1930 p.307 et p.339. CAOM 4 (4) D 36, rapport 1er trimestre 1930.

(11) JO 15-7-1930 p.620; JO 15-6-1930 p.495. CAOM 4 (4) D 34 rapport 4ème trimestre 1929.

(12) JO 1-11-1930 p.927. JO 1-12-1930 p.1093-1094.

(13) JO 15-2-1931 p.157; JO 15-1-1931 p.59.

(14) JO 15-5-1931 p.431.

(15) JO 1-9-1931 p.749.

EAC : Joseph Bouvet avril-mai 1932<sup>1</sup> ; Georges Prouteaux 4 mai 1932<sup>2</sup>.

19 - Georges Prouteaux (1874-1942) nommé LP p.i. pendant le congé de M. de Coppet (D. 14 mai 1932)<sup>3</sup>.

EAC : Louis de Poyen-Bellisle mai 1932<sup>4</sup>, 24 septembre à 20 décembre 1932<sup>5</sup> (Prouteaux au conseil de gouvernement) ; Eugène Bourval janvier 1933<sup>6</sup>, février 1933<sup>7</sup> ; Galland avril 1933<sup>8</sup> ; Louis de Poyen-Bellisle avril 1933<sup>9</sup>, juin 1933<sup>10</sup>, Georges Prouteaux, partant en congé quitte ses fonctions le 14 juin 1933<sup>10</sup>.

20- Richard Brunot (1883-1958), gouverneur de Saint Pierre et Miquelon, nommé LGT (D. 26 janvier 1933) prend ses fonctions le 27 juin 1933<sup>11</sup>.

EAC : Louis de Poyen-Bellisle 11 décembre 1933 à février 1934<sup>12</sup> (Brunot à Brazzaville au conseil de gouvernement)<sup>12</sup> ; Eugène Bourval mars 1934<sup>13</sup> ; Louis de Poyen-Bellisle mai 1934<sup>14</sup>.

La réorganisation administrative de l'AEF décidée par les décrets du 30 juin et du 5 août 1934<sup>15</sup> supprime la fonction de LGT. Richard Brunot quitte ses fonctions le 15 octobre 1934.

---

(1) JO 15-5-1932 p.473.

(2) JO 15-5-1932 p.474.

(3) JO 1-7-1932 p.585.

(4) JO 1-8-1932 p.696.

(5) JO 1-11-1932 p.874. JO 15-2-1933 p.143. CF Archives Hersé.

(6) JO 1-3-1933 p.171.

(7) JO 1-4-1933 p.238.

(8) JO 1-5-1933 p.390.

(9) JO 15-5-1933 p.337.

(10) JO 1-8-1933 p.542.

(11) JO 15-7-1933 p.477.

(12) JO 1-2-1934 p.186.

(13) JO 1934 p.385.

(14) JO 1934 p.509.

(15) JO 15-10-1934 p.802.

## Commandants de la région du Tchad

21 - Charles Dagain (1885-1969), AC, nommé commandant de la région du Tchad par AM du 26 septembre 1934<sup>1</sup> ; prend ses fonctions au départ de Richard Brunot, part en congé en avril 1935.

22 - Colonel Maurice Falvy, commandant du RTST, nommé commandant de région p.i. (AM du 15 avril 1935) exerce ses fonctions début juin 1935<sup>2</sup>.

EAC : Beudet octobre 1935<sup>3</sup>, décembre 1935<sup>4</sup> (Falvy en mission à Brazzaville en avion), février 1936<sup>5</sup>.

21 - Charles Dagain retour de congé, reprend ses fonctions en février 1936<sup>6</sup>.

EAC : Meunier novembre 1936<sup>7</sup>, décembre 1936<sup>8</sup>, février 1937<sup>9</sup>, mai 1937<sup>10</sup> ; Colonel Marcel Dagnan juillet 1937<sup>11</sup>, octobre 1937<sup>12</sup>.

## Commandants du Territoire du Tchad

21 - Charles Dagain devient *ipso facto* commandant du territoire<sup>13</sup>.

EAC : Colonel Dagnan février 1938<sup>14</sup>. Dagnan part en congé le 8 mars 1938 ; l'AC Gabriel Fortuné est chargé de l'EAC<sup>15</sup>.

(1) JO 15-10-1934 p.808.

(2) JO 1-7-1935 p.602. CAOM 5 D 135.

(3) JO 15-11-1935 p.1013.

(4) JO 1-2-1936 p.208.

(5) JO 1-5-1936 p.511.

(6) JO 1-5-1936 p.510.

(7) JO 15-2-1937 p.288.

(8) JO 15-2-1937 p.288.

(9) JO 15-3-1937 p.403.

(10) JO 1-9-1937 p.1017.

(11) JO 15-9-1937 p.1053.

(12) JO 15-11-1937 p.1254.

(13) JO 1-2-1938 p.156.

(14) JO 1-3-1938 p. 313.

(15) JO 1-4-1938 p.420, et p.433.

18 - Emile Buhot-Launay nommé commandant p.i. du territoire (AM du 28 mars 1938)<sup>1</sup> prend ses fonctions avril 1938.

EAC : Gabriel Fortuné mai 1938<sup>2</sup>, juin 1938<sup>3</sup>, Meunier octobre 1938<sup>4</sup>.

### Chefs du territoire du Tchad

21 - Charles Dagain nommé chef du territoire p.i. (D. 14 décembre 1938)<sup>5</sup> rentre de congé en novembre 1938<sup>6</sup>, quitte ses fonctions en janvier 1939.

23 - Félix Eboué (1884-1944), gouverneur des colonies, nommé chef du territoire (D. 19 novembre 1938)<sup>7</sup> prend ses fonctions en janvier 1939.

EAC : Dagain février 1939, Louis Michel mars 1940<sup>8</sup>, Eboué, nommé GG de l'AEF quitte ses fonctions fin décembre 1940<sup>9</sup>.

24 - Colonel Philippe Leclerc (1902-1947), nommé gouverneur p.i. (D. 2 janvier 1941) pendant l'absence de P.O. Lapie<sup>10</sup>.

25 - Pierre-Olivier Lapie (1901- ), député de Meurthe et Moselle, nommé gouverneur, chef du TT par D. du 12 novembre 1940 du Chef des Français Libres<sup>11</sup> prend ses fonctions le 21 janvier 1941<sup>12</sup>.

(1) JO 15-5-1938 p.638.

(2) JO 1-6-1938 p.733.

(3) JO 15-6-1938 p.830.

(4) JO 1-11-1938 p.1393.

(5) JO 15-1-1939 p.88.

(6) JO 15-12-1938 p 1591.

(7) JO 15-12-1938 p.1569.

(8) CAOM 4 (4) D. 50. A la date du 23 février 1939, Dagain expédiait les affaires courantes au nom d'Eboué en tournée.

(9) JO 15-11-1940 p.789.

(10) JO 15-1-1941 p.54. Pendant l'intérim de Leclerc, ce dernier ne signa rien, il avait donné une délégation générale à André Latrille, chef du bureau politique. (CAOM-5 D 160).

(11) JO 15-11-1940 p.789.

(12) P.O. Lapie : *Mes tournées au Tchad*, p.31.

EAC : Martocq novembre 1942<sup>1</sup> (Lapie au conseil d'administration à Brazzaville). Lapie quitte ses fonctions le 12 décembre 1942<sup>2</sup>.

26 - André Latrille (1894-1987), nommé GCT par D. 30 juillet 1942<sup>3</sup>, prend ses fonctions au départ de Lapie.

EAC : Martocq décembre 1942<sup>4</sup>, janvier 1943<sup>5</sup>, février 1943<sup>6</sup>, avril 1943<sup>7</sup>. Nommé gouverneur de la Côte d'Ivoire, Latrille quitte ses fonctions le 5 septembre 1943.

27 - Jacques Rogué (1898-1980), chargé de l'EAC au départ de Latrille<sup>8</sup>, est chargé p.i. des fonctions de gouverneur du Tchad (D. 5 novembre 1943)<sup>9</sup> et titularisé par D. du 7 janvier 1944<sup>10</sup>.

EAC : François Casamatta novembre 1943<sup>11</sup> ; Fontaine janvier 1944<sup>12</sup> ; Casamatta janvier-février 1944<sup>13</sup> (Rougué à la conférence de Brazzaville) ; Fontaine mars 1944<sup>14</sup> ; Beck-Ceccaldi avril 1944<sup>15</sup> ; Even novembre 1944<sup>12bis</sup> ; Fabre décembre 1944<sup>16</sup> ; Even juin 1945<sup>13bis</sup> .

28 - Auguste Even (1897-1980), AC, IAA, nommé gouverneur p.i. pendant l'absence de Rougué partant en congé<sup>17</sup> (D. 10 août 1945).

(1) JO 1-12-1942 p.660.

(2) JO 1-1-1943 p.25.

(3) JO 1-4-1943 p.210.

(4) JO 1-2-1943 p.88.

(5) Ibid.

(6) JO 1-3-1943 p.169.

(7) JO 1-6-1943 p.363. CAOM 5 D. 72.

(8) JO 1-10-1943 p.624.

(9) JORF 25-11-1948 p.11465.

(10) JO 1-10-1944 p.766.

(11) JO 15-12-1943 p.769.

(12) JO 1-2-1944 p.134.

(13) JO 1-2-1944 p.173.

(14) JO 15-4-1944 p.306.

(15) JO 15-5-1944 p.372.

(12)<sup>bis</sup> CAOM 5 D 160.

(16) JO 15-1-1945 p.94.

(13)<sup>bis</sup> CAOM 5 D 160.

(17) JO 1-9-1945 p.577.

27 - Rougué, parti le 28 août 1945<sup>1</sup>, revient au début d'octobre.

EAC : Lucien Rogneau décembre 1945<sup>2</sup>, février 1946<sup>3</sup>, Raphaël Dongier février 1946<sup>17</sup>, mars 1946<sup>4</sup>.

29 - Adrien Léger, délégué dans les fonctions de gouverneur (D. du 30 avril)<sup>5</sup> prend ses fonctions le 17 mai 1946 au départ de Rougué. Il les quitte au retour de Rougué, revenu à Fort-Lamy à travers le Sahara.

EAC : Dongier juillet 1946<sup>1bis</sup>.

### Gouverneurs du Tchad

27 - Jacques Rougué reprend ses fonctions, la délégation de Léger étant supprimée par D. le 21 novembre 1946<sup>6</sup>.

EAC : Lucien Rogneau (Rogué au conseil de gouvernement) décembre 1946<sup>7</sup>.

A partir du 10 décembre 1946<sup>8</sup>, le gouverneur est assisté d'un directeur des bureaux, devenu secrétaire général le 19 avril 1947<sup>9</sup>, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

30 - Paul Le Layec (1901-1965), chargé p.i. des fonctions de gouverneur (D. 24 novembre 1948)<sup>10</sup> pendant la durée du congé de Rogué qui part fin janvier 1949.

François Casamatta, SG, chargé de l'EAC en janvier-février 1949<sup>11</sup>. Le Layec prend ses fonctions le février 1949.

---

(1) JO 1-10-1945 p.701.

(2) JO 15-1-1946 p.136.

(3) JO 1-4-1946 p.435.

(4) JO 1-5-1946 p.543.

(5) JO 1-6-1946 p.637.

(1)<sup>bis</sup> CAOM 5 D 160.

(6) JO 15-12-1946 p.1573.

(7) JO 15-1-1947 p.174.

(8) JO 1-1-1947 p.58.

(9) JO 1-6-1947 p. 723.

(10) JO 1-1-1949 p.6.

(11) JO 15-2-1949 p.256.

31 - Henri de Mauduit (1897-1974), nommé gouverneur p.i. en remplacement de Le Layec partant en congé<sup>1</sup> (D. 7 juillet 1949). François Casamatta, SG, et Pierre Hersé, IAA, chargés de l'ÉAC entre le départ de Le Layec et l'arrivée de Mauduit qui prend ses fonctions en août<sup>2</sup>. De Mauduit est titularisé dans ses fonctions de gouverneur par D. du 1er février 1950<sup>3</sup>, en remplacement de Rogué.

32 - Charles Hanin (1895-1964), AC, nommé gouverneur p.i. en remplacement de H. de Mauduit partant en congé (D. 27 janvier 1951)<sup>4</sup>. Il prend ses fonctions au début de février 1951.

33 - François Casamatta, SG, nommé gouverneur p.i. (D. 19 octobre 1951). Exerce ses fonctions entre le départ de Hanin et l'arrivée de Colombani<sup>5</sup>.

34 - Ignace Colombani (1908-1988), nommé gouverneur (D. 19 octobre 1951)<sup>11</sup> prend ses fonctions le 16 décembre 1951.

35 - René Troadec (1908-1986), AC, délégué dans les fonctions de gouverneur du TT (D. 3 novembre 1956)<sup>6</sup>. La proclamation, le 28 novembre 1958, de la République du Tchad, Etat autonome, membre de la Communauté, met fin *ipso facto* aux fonctions de René Troadec. Il prend alors le titre de haut-commissaire, représentant du président de la Communauté auprès de la République du Tchad. Il est remplacé à ce poste par Daniel Doustin, nommé par D. du 7 janvier 1959<sup>7</sup> et qui prend ses fonctions le 22 janvier 1959.

---

(1) JO 15-8-1949 p.1033.

(2) JO 15-8-1949 p.1060. JO 1-9-1949 p.1109.

(3) JO 15-2-1950 p.275.

(4) JO 15-2-1951 p.283.

(5) JO 1-11-1951 p.1612.

(6) JO 15-12-1956 p.1603.

(7) JO 15-2-1959 p.306.